

Documentation « Gestion des engins échangeables pour les chauffeurs»

«Manuel du chauffeur MTM»



Version revue de mai 2022

Sommaire

IntroductionIntroduction	3
Principes pour l'échange de supports de chargement à Migros	3
Droits du chauffeur	4
Obligations du chauffeur	4
Échange de palettes avec Migros	5
Généralités	
Réclamation concernant la qualité des engins échangeables	5
Procédure en cas de différences dans l'appréciation de la qualité	
Informations générales	7
Critères d'échange EPAL	7
Palettes EUR non échangeables	7
Maniement correct des palettes EUR	9
Types d'engins échangeables	10
Exemple de bulletin de livraison TGIS (pour les partenaires MTM)	11
Exemple de bon pour palette	12
Interlocuteur FCM Logistique Transport	13
Horaires d'ouverture et restrictions par site	13
Coopératives Migros	14
M-Industrie:	15
Centres de distribution Migros	
Mentions légales	18

Concernant l'éditeur de cette brochure:

Le Management des engins échangeables Migros (MTM) gère de manière centralisée un pool d'engins échangeables pour le groupe Migros et ses fournisseurs. Le pool d'engins échangeables est composé, pour l'essentiel, de conteneurs en plastique réutilisables de taille différente pour des usages variés, avec en complément d'autres supports de manutention pour tous usages, afin de couvrir les besoins de l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement Migros. En font partie des palettes plastiques et EUR, des caisses et cadres pliables et des M-Tainers, mais aussi des palox en bois pour une présentation attrayante des marchandises dans les magasins. En ce qui concerne ce pool, MTM fournit les prestations suivantes:

- Gestion journalière des engins échangeables disponibles
- Acquisition et entretien des engins échangeables
- Développement et perfectionnement des supports de chargement
- Assurance qualité
- Administration

Introduction

Si le travail n'est pas effectué correctement lors de la remise de la marchandise sur la rampe, des problèmes et des coûts peuvent survenir ultérieurement, alors qu'ils auraient pu être évité sans beaucoup d'efforts.

Le présent document décrit les droits et les responsabilités lors du transbordement de marchandises sur les rampes des entreprises Migros. Il présente les principes de base ainsi que les possibilités disponibles en cas de litige.

Principes pour l'échange de supports de chargement à Migros

- L'échange de palettes avec Migros est fondé sur les critères d'échange EPAL.
 Certains points de livraison de Migros exigent une qualité supérieure, qui est décrite dans les exigences pour la livraison. Détails: cf. chapitre échange de palettes.
- Les réclamations de toute nature doivent être formulées à la remise sur la rampe. En signant le bulletin de livraison, le chargement est considéré comme accepté et ne peut pas faire l'objet d'une réclamation ultérieure.
- Les désaccords sur la quantité et la qualité doivent être résolus sur place. MTM peut être appelé en soutien si aucune solution ne peut être trouvée sur place entre les parties.
- Les engins échangeables commandés doivent être enlevés le jour de la commande. Si cela s'avère impossible, à titre exceptionnel, MTM doit en être informé en temps utile afin que les engins échangeables puissent être enlevés le lendemain. Sinon, la commande sera annulée.

Droits du chauffeur

- Le chauffeur est en droit d'attendre des emballages s et des palettes échangeables de la qualité commandée.
- Le chauffeur peut formuler des réclamations en cas d'erreurs ou de défauts de qualité lors de la remise sur la rampe, et il est en droit d'attendre le remplacement des engins échangeables ayant fait l'objet d'une réclamation légitime.
- Le chauffeur peut réclamer la restitution des palettes ayant fait l'objet d'une réclamation à la livraison et qui ne sont ni échangées, ni mentionnées sur le bon palettes. Il obtient le même nombre de palettes défectueuses que le nombre livré.

Obligations du chauffeur

- Le chauffeur doit s'identifier à la rampe, dans l'idéal avec le numéro d'écriture (sur le bulletin de livraison TGIS). S'il ne connaît pas ce numéro, il doit s'identifier au moyen du donneur d'ordre (expéditeur ou destinataire) ainsi que du chargement (palettes, emballages BN, etc.). Si une identification de mandat claire est impossible, le chauffeur doit consulter son donneur d'ordre.
- Le chauffeur doit effectuer un contrôle de la réception et faire valider la reprise des engins échangeables (nombre, type et qualité) ou la livraison correcte de la marchandise. Les différences de quantité doivent être mentionnées sur tous les bulletins de livraison.
- Le chauffeur est tenu de s'assurer que les documents de livraison lui sont remis ou de leur remise au destinataire.
- Il doit impérativement respecter les restrictions de livraison, qu'elles soient d'ordre général pour le site (voir plus bas) ou liées au mandat (p. ex. numéro de porte, plage horaire).

Échange de palettes avec Migros

Généralités

Il existe trois possibilités d'échange de palettes EUR avec Migros:

- Échange de palettes: échange 1:1 des palettes EUR sur place.
- **Bon Palette**: le chauffeur reçoit un bon palette (surtout à la livraison à MVN et MVS). Les bons pour palettes échangeables EUR peuvent être encaissés auprès d'une des 10 coopératives. Les bons palettes sont valables six mois à partir de leur date d'émission.
- Les bons pour palettes expirés ne peuvent plus être utilisés.
- Partenariat MTM (bon de livraison TGIS): il n'y a pas de facturation des palettes sur place. Les palettes sont comptabilisées sur un compte.

Contestation de la qualité des engins échangeables

Par principe, les critères d'échange EPAL s'appliquent à Migros (voir annexe). Certaines entreprises Migros peuvent cependant définir des exigences plus élevées, qui sont retenues dans les exigences pour la livraison.

Une réclamation portant sur la qualité des emballages et des palettes doit être formulée sur place, sur la rampe. Le chauffeur doit vérifier et valider le nombre et la qualité des emballages et palettes repris, même pour les chargements complets.

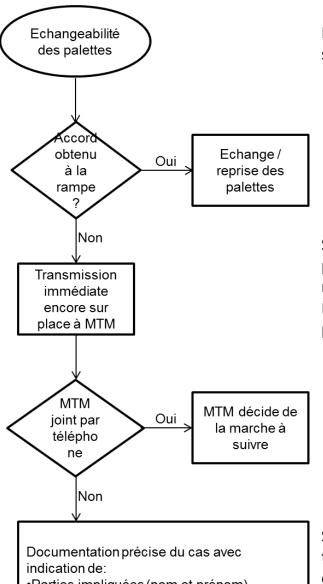
Les emballages et palettes qui ne correspondent pas à la qualité commandée, ainsi des emballages ou palettes incorrects peuvent être échangées (individuellement ou par lots). La signature vaut comme acceptation du nombre et de la qualité. Les réclamations ultérieures ne peuvent plus être vérifiées et ne peuvent donc pas être acceptées.

Le chauffeur peut demander la restitution des palettes contestées à la livraison, qui ne peuvent pas être échangées ou ne sont pas mentionnées sur le bon pour palettes. Il obtient la même quantité de palettes défectueuses que la quantité qu'il a livrée.

En cas de litige concernant la qualité, le problème doit être immédiatement, sur place, porté à l'attention de MTM par téléphone.

Les cas exceptionnels, où aucun accord n'a pu être trouvé à la rampe et où MTM ne peut pas être atteint par téléphone, peuvent être soumis à MTM pour évaluation. Dans un tel cas il faut alors décrire précisément le cas et indiquer le lieu, l'heure et l'interlocuteur sur place doivent être documentés.

Procédure en cas de différences dans l'évaluation de la qualité des porteurs de charges



Par principe, les parties doivent s'accorder sur l'échangeabilité des palettes à la rampe.

Si aucun accord sur l'échangeabilité des palettes EUR ne peut être trouvé à la rampe, le cas peut être remonté à MTM. MTM décide alors de la suite de la procédure.

- •Parties impliquées (nom et prénom)
- •Lieu
- Date et heure
- •Photo de l'engin échangeable contesté

S'il est impossible de joindre MTM par téléphone ou de le contacter, le cas doit être décrit avec précision en indiquant le lieu, l'heure et l'interlocuteur, documenté au moyen de photos des porteurs de charges et envoyé à MTM.

Fédération des coopératives Migros

Management des engins échangeables Migros Limmatstrasse 152 CH-8031 Zurich

Tél.: +41 58 570 34 88 E-mail: mtm@mgb.ch

Informations générales

Critères d'échange EPAL

Aspect d'une palette EUR 800 x 1200 mm échangeable dans le pool européen des palettes:



Palettes EUR non échangeables

Si des palettes EUR présentent un ou plusieurs des défauts ci-dessous, elles ne sont plus échangeables et doivent être réparées par un réparateur certifié.

EPAL-Tauschkriterien / nicht tauschbar sind:



Ein Brett fehlt.

Ein Klotz fehlt oder ist so gespalten, dass mehr als ein Nagelschaft sichtbar ist.





Ein Brett ist so abgesplittert, dass mehr als ein Nagelschaft sichtbar ist. (PA)

Verdrehte Klötze dürfen nicht mehr als 10 mm überstehen.





Ein Brett ist quer oder schräg gebrochen.





Die Markierung rechts sowie die Markierung links fehlen.





Weitere Merkmale für Wegfall der Tauschfähigkeit:

- Die Tragfähigkeit ist nicht mehr gewährleistet (morsch und faul, starke Absplitterungen).
- Die Verschmutzung ist so stark, dass die Ladegüter verunreinigt werden.
- Starke Absplitterungen sind an mehreren Klötzen vorhanden.
- Offensichtlich sind unzulässige Bauteile verwendet worden (z.B. zu dünne Bretter, zu schmale Klötze).

Manutention correcte des palettes EUR

Chaque année, le Management des engins échangeables Migros (MTM) investit des millions dans la réparation et le remplacement des palettes. En moyenne, chaque palette doit être réparée une fois par an.

La mauvaise manutention des palettes lors du chargement latéral est l'une des raisons expliquant ces coûts élevés. Nous sommes conscients que les palettes doivent supporter de nombreuses manutentions erronées: chargement de travers, poussée, glissement, etc.

Un principe s'applique à Migros concernant le chargement latéral:

Éviter le chargement latéral!

Il est compréhensible que ce ne soit pas toujours possible dans la pratique. Lors du chargement dans les remorques/camions ou du placement dans les magasins, les palettes doivent parfois être enfourchées latéralement. Mais même un chargement latéral peut être effectué de manière à ménager les palettes!

Pour ce faire, utilisez uniquement des fourches qui sont marquées! Enfourchez la palette EUR jusqu'à la marque avant de la soulever. Sinon, vous risquez de détacher les patins de la palette.



Nous vous remercions de manipuler nos engins échangeables avec prudence, et notamment les palettes EUR. Ainsi, vous nous aidez à maîtriser les coûts de l'entretien du pool.

Types d'engins échangeables

Type Genre d'emb. Dimensions Art. FCM n°	Migros-A/N Emballage 2000, universel 400 x 300 x 133 mm 0101.309	Migros-B/N Emballage 2000, universel 600 x 400 x 133 mm 0101.307	Migros-C/N Emballage 2000, universel 600 x 400 x 266 mm 0101.308	Migros-D/N Emballage à plier 600 x 400 x 400 mm 0101.314
Type Genre d'emb. Dimensions Art. FCM n°	Migros-E/N Emballage de viande 600 x 400 x 88 0101.381	Migros-H Grillage à 20 400 x 300 x 100 mm 0101.317	Migros-U Emballage 2000, universel 600 x 400 x 200 mm 0101.319	Demi-palette en plastique 1/2KN-Pal 800 x 600 x 150 mm 0101.175
	The point of the party of the p			
Type Genre d'emb. Dimensions Art. FCM n°	Palette échangeable EUR 800 x 1200 x 144 mm 0101.300	Palette 2m 800 x 2000 x 144 mm 0101.305	Palette en plastique P1-01 Type P1-01, renforcée 800 x 1200 x 160 mm 0101.171	Palette en plastique P2-01 Type P2-01, non renforcée 800 x 600 x 160 mm 0101.173
				1
Type Genre d'emb. Dimensions Art. FCM n°	M-Tainer 620 x 420 x 1020 mm 0101.360	Paroi de fixation Surf. de base 800 x 1200 mm 0101.402	Palette cintres-tubes Surf. de base 800 x 1200 mm 0101.401	
Type Genre d'emb. Dimensions Art. FCM n°	Box à plier MaxiPac H. remplir 1000 mm Surf. de base 800 x 600 mm 0101.332	Cadre à plier H. remplir 800 mm Surf. de base 820 x 1220 mm 0101.176	1/2 Migros-GK H. remplir 410 mm Surf. de base 800 x 600 mm 0101.327	1/1 Migros-GK H. remplir 410 mm Surf. de base 800 x 1200 mm 0101.328
Type Genre d'emb. Dimensions Art. FCM n°	JOWA K Emballage 2000, universel 400 x 300 x 133 mm 0101.375	JOWA L Emballage 2000, universel 600 x 400 x 133 mm 0101.376	JOWA M Emballage 2000, universel 600 x 400 x 266 mm 0101.377	JOWA 0 Emballage 2000, universel 800 x 600 x 133 mm 0101.374

Type EE	Art. FCM n°
Paloxe	0101.234
Ecarteur	0101.235
Box TK	0101.238
Cadre échangeable	0101.303
Couvercle échangeable	0101.304
Cadre Inox	0101.345
Caisse INAS	0101.346
Crochet à quartier Euro	0101.348
Crochet à quartier plat	0101.349

Type EE	Art. FCM n°
Crochet à viande	0101.350
Crochet à quartier, mobile	0101.351
Couronne	0101.352
Grille pour crochet à viande	0101.353
Boille à sang	0101.354
Tank à sang	0101.355
Support de clayette	0101.358
Clayette	0101.359

Type EE	Art. FCM n°
EURO CC container	0101.500
EURO CC plateau	0101.501
EURO CC 110 tube carré	0101.502
EURO CC 140 tube carré	0101.503
EURO CC 170 tube carré	0101.504

Exemple de bon de livraison TGIS (pour les partenaires MTM)

Le bulletin de livraison TGIS sert à identifier le fournisseur comme étant un partenaire MTM. Il doit toujours être présenté lors de la reprise d'engins échangeables ou de marchandises à la rampe.

Le bulletin de livraison TGIS existe en trois exemplaires:

- 1 exemplaire pour l'expéditeur (validé par le transporteur)
- 1 exemplaire pour le transporteur (validé par le destinataire)
- 1 exemplaire pour le destinataire

Tauschgeräte Lieferschein

Bulletin Bolletta	de livi	raison d	les en	gins échange i scambiabili	ables		MIGROS
Druckdatur Date d'impre Data di stan	n ession	24.04.2012 14:02	Seite	1/1	LS N N° BI N° B		8104682
Absender Expéditeur / Mittente	7770150000				änger nataire / natario	7770120000	
Name Nom / Nome	G	MZH			Name Nom /	Nome	GMTI
PLZ Ort NPA Lieu / NPA Luogo	Z Ort PA Lieu / CH-8021 ZUI		CH-8021 ZUERICH			Ort _ieu / _uogo	CH-6592 S. ANTONINO
Warenliefer Bulletin de li N° bolletta d	v. de marc				Bahny Wagor Carro	vagen / Tra n / Transpor ferroviario /	nsporteur teur Trasportatore
LS Referen LS Referen LS Bemerk	z 2 / Réfé	rence 2 BL /	Referenza	a 1 BC 43543 a 2 BC	390		
TG-Typ Type TG Tipo TG	Qualität Qualité Qualità	Anzahl Quantité Quantità	Erhalten Reçu Ricevuti	Bezeichnung Dénomination Denominatione		Bemerkung Referenz 1	nr / N° d'écriture comptable / N° di registrazione g / Remarque / Nota / Référence 1 / Referenza 1 / Référence 2 / Referenza 2
Pal		2		EUR Tauschpalette Palette échangeable Paletta EUR	e EUR	7175869 4354390	
BN		50		Migros B/N Migros B/N Migros B/N		7175869	
EN		70		Migros EN Migros EN Migros EN		7175869	
Datum Abs Date expédi Data mittent	teur		24	1.04.2012	Date I	n Empfäng Destinataire Destinatario	
Unterschrift Absender Signatures expéditeur Firma mittente		Unters Signa Firma	schrift Empf tures destin destinatario	änger ataire			
Notiz Note Nota							

Exemplar für den Transporteur / Copie pour le transporteur / Copia per il trasportatore

Exemple de bon Palettes

Important !!! <u>Les bons palettes sont valables six mois à partir de leur date d'émission.</u>

Les bons pour palettes expirés ne peuvent plus être utilisés.

	Paletten-Bon Bon Palette / Buono Paletta MIGRO					
Bon Nr. Bon N° /	/ N° buono				1140461	
	s par / Buono emesso da			777	7	
Name, O Nom, Lie Nome, I o	u					
Тур	Bezeichnung Dénomination Denominazione	Nr N° N°	Bi l d Photo Foto	Anzahl Quantité Quantità	In Worten En toutes lettres In lettere	
Pal	EUR Tauschpalette Palette échangeable EUR Paletta scambiabile EUR	300	Signal of			
Bons für E sind 2 Arb	EUR Tauschpa l etten können b oeitstage im Voraus bei der Dis	ei einer de	er 10 Genossens	chaften eingelös 8 571 31 13) zu be	t werden. Palettenmengen über 34 Stk.	
Les bons plus de 34	pour palettes échangeables EU 4 pcs doivent être adressées 2	JR peuver jours ouvr	nt être encaissés ables à l'avance à	auprès d'une de à l'ordonnanceme	es 10 coopératives. Quantités de nt MTM (tél +41 (0)58 571 31 13).	
buoni pe a 34 pz. d	r pallette scambiabili EUR poss Jevono essere ordinate con 2 gi	ono esser orni lavora	e incassati press tivi di anticipo pres	so una delle 10 co sso la Disposizion	poperative. Le quantità di palette superiori e MTM (tel +41 (0)58 571 31 13).	
Pal Ra	Tauschrahmen Cadre échangeable Contorno scambiabile	303	F-1			
Pal Br	Tauschbretter Planche échangeable Coperchio scambiabile	304				
	Tauschrahmen und Tauschbre				•	
	pour cadres et planches écha er contorni e coperchi scambia	_			sso coloro che hanno emesso i buoni.	
	cht durch Firma					
	ar l'entreprise ato dalla ditta					
Fahrzeug	9					
Véhicu l e Veico l o						
	Ausstelldatum Date d'émission / Data d'emissione				□□.□□.20□□	
Unterschrift Aussteller Signature du tireur Firma di chi emette il buono						
Encaissé	Eingelöst durch Firma Encaissé par la société Incassato dalla ditta					
Einlöseda Date d'er	atum ncaissement / Data d'incasso			[□□.□□.20□□	
Le tireur	(weiss) bleibt beim Ausstell conserve l'original (blanc). ale (bianco) resta a chi lo cor	Valable 6	mois à compter d	de la date d'émiss	sion V 06,00 25,02,2021	

Interlocuteurs de FCM Logistique Transports

MTM

Téléphone Infoline MTM +41 (0)58 570 34 88 Téléphone Disposition MTM +41 (0)58 571 31 13 E-mail mtm@mgb.ch

Internet www.logistiktransport.ch/mtm

Logistique Transport National

Téléphone Transports réfrigérés +41 (0)58 570 34 22

E-mail Transports réfrigérés <u>dispo-kuehltransporte@mgb.ch</u>

Téléphone Transports non réfrigérés +41 (0)58 570 34 33

E-mail Transports non réfrigérés <u>dispo-nonfoodtransporte@mgb.ch</u>

Horaires d'ouverture et restrictions pour chaque site

Horaires d'ouverture des points de distribution des engins échangeables dans les coopératives Migros.

Exploitation	Horaires d'ouverture du lundi au vendredi	Horaires d'ouverture le samedi	Dernière heure d'accès possible pour l'enlèvement d'engins échangeables
Aare	06.00 – 17.30 Uhr	05.30 – 16.00 Uhr	15 min avant fermeture
Bâle	06.00 – 16.00 Uhr	06.00 – 15.00 Uhr	15 min avant fermeture
Genève	05.00 – 15.00 Uhr	05.00 – 12.00 Uhr	30 min avant fermeture
Lucerne	05.30 – 16.00 Uhr	05.30 – 12.00 Uhr	30 min avant fermeture
Neuchâtel-Fribourg	05.30 – 15.30 Uhr	. 06.00 – 14.00 Uhr	15 min avant fermeture
Suisse Orientale	05.00 – 20.00 Uhr	. 06.00 – 11.30 Uhr	15 min avant fermeture Se signaler 1 h au préalable par téléphone
Tessin	06.00 – 12.00 Uhr 13.00 – 16.0 Uhr	Geschlossen	30 min avant fermeture
Vaud	05.00 – 11.30 Uhr 13.00 – 16.30 Uhr	05.00 – 11.30 Uhr	30 min avant fermeture
Valais	06.00 – 11.30 Uhr 13.00 – 16.30 Uhr	06.00 – 11.00 Uhr	30 min avant fermeture
Zurich	06 h 30 – 18 h 00	06 h 00 – 12 h 00	15 min avant fermeture

Coopératives Migros

Coopérative Migros Aare

Centrale d'exploitation de Schönbühl Industriestrasse 20 3321 Schönbühl Tél. +41 (0)58 565 81 11

Coopérative Migros Bâle

Centrale d'exploitation de Münchenstein Ruchfeldstrasse 11-17 4142 Münchenstein Tél. +41 (0)58 575 55 55

Coopérative Migros Genève

Centrale d'exploitation de Carouge Rue Alexandre-Gavard 35 1227 Carouge Tél. +41 (058 574 51 11

Coopérative Migros Lucerne

Centrale d'exploitation d'Ebikon Industriestr. 2 6036 Dierikon Tél. +41 (0)41 455 71 11

Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg

Centrale d'exploitation de Marin-Epagnier 26, rue de la Fleur de Lys 2074 Marin-Epagnier Tél. +41 (0)58 574 81 11

Coopérative Migros Suisse orientale

Centrale d'exploitation de Gossau Industriestr. 47 9002 Gossau Tél. +41 (0)58 712 21 11

Coopérative Migros Tessin

Centrale d'exploitation de S. Antonino 6592 S. Antonino Tél. +41 (0)91 850 81 11

Coopérative Migros Vaud

Centrale d'exploitation d'Ecublens Chemin du Dévent 1024 Ecublens Tél. +41 (0)58 574 61 11

Coopérative Migros Valais

Centrale d'exploitation de Martigny Rue des Finettes 45 1920 Martigny Tél. +41 (0)27 720 44 00

Coopérative Migros Zurich

Centrale d'exploitation de Zurich-Herdern Pfingstweidstrasse 101 Zurich 8021 Zurich Tél. +41 (0)58 561 51 11

M-Industrie

ELSA Estavayer Lait SA

Route de Payerne 2-4 CH – 1470 Estavayer-le-Lac Tel. +41 (0)26 664 91 11

Mifroma SA

Route du Plattiez 11 CH - 1670 Ursy Tel. +41 (0)21 909 11 11

BINA Bischofszell Nahrungsmittel AG

Industriestrasse 1 9220 Bischofszell Tel. +41 (0)58 475 91 11

Delica Buchs (Chocolat Frey)

Bresteneggstrasse 1425 5033 Buchs Tel. +41 (0)62 836 26 26

Mifa AG

Rheinstrasse 99 4402 Frenkendorf Tel. +41 (0)61 905 91 11

Mibelle AG

Postfach 5033 Buchs Tel. +41 (0)62 836 11 11

Micarna Bazenheid

Postfach 9602 Bazenheid Tel. +41 (0)58 571 50 92

Micarna Courtepin

Route de Industrie 25 1784 Courtepin Tel. +41 (0)58 571 82 67

Volailles Micarna

Industriestrasse 1784 Courtepin Tel. +41 (0)58 571 90 65

Delica Meilen (Midor)

Bruechstrasse 70 8706 Meilen Tel. +41 (0)44 925 81 11

Aproz SA

Case postale 326 1951 Sion Tel. +41 (0)58 564 51 80

Delica Birsfelden

Hafenstrasse 120 4127 Birsfelden Tel. +41 (0)61 315 77 88

Delica Taverne (Riseria)

Via ponte Vecchio 6807 Taverne Tel. +41 (0)91 935 73 00

Jowa AG Gränichen

Bäckerstrasse 1 5722 Gränichen Tel. +41 (0)62 855 81 81

Jowa ZH Volketswil

Erlenwiesenstrasse 9 8604 Volketswil Tel. +41 (0)44 947 91 11

Jowa TI San Antonino

casella postale 6592 San Antonino Tel. +41 (0)91 851 99 00

Jowa VD Ecublens

Chemin du Devent 1024 Ecublens Tel. +41 (0)21 695 91 11

Jowa SG Gossau

Industriestrasse 71 9202 Gossau Tel. +41 (0)71 388 55 88

Jowa AG Pasta

Bresteneggstrasse 6 5033 Buchs Tel. +41 (0)62 836 25 55

Jowa Huttwil

Bernstrasse 18 4950 Huttwil Tel. +41 (0)62 959 83 83

Centres de distribution Migros

MVS Suhr

Migros Verteilbetrieb AG - Suhr Wynenfeld / Case postale CH 5034 Suhr

Tél. +41 62 855 61 11 Fax +41 62 855 62 77

E-mail backoffice@mvb.ch

Notification téléphonique 24 heures au préalable

(ne s'applique pas aux chauffeurs mandatés par Migros Logistique Transport)

MVN – Neuendorf / Tiefkühl TKN

Migros-Verteilbetrieb AG – Neuendorf Neustrasse 49 Case postale 18 CH-4623 Neuendorf Tél. +41 (0)62 388 71 11 Fax +41 (0)62 398 22 74

E-mail <u>info@mvb.ch</u>

Notification téléphonique 24 heures au préalable

(ne s'applique pas aux chauffeurs mandatés par Migros Logistique Transport)

MVN Textiles - MVV Volketswil

Migros-Verteilbetrieb AG – Volketswil Industriestrasse 14 CH-8604 Volketswil

Tél. +41 43 422 42 11 Fax +41 43 422 42 10 E-mail info@mvb.ch

Notification téléphonique 24 heures au préalable

(ne s'applique pas aux chauffeurs mandatés par Migros Logistique Transport)

Mentions légales

Éditeur: FCM Logistique Transport | Management des engins échangeables Migros

Limmatstrasse 152 | Case postale | CH-8031 Zurich

+41 58 570 341 88 | mtm@mgb.ch

Contenus et textes: Management des engins échangeables Migros (MTM)

Version: Version révisée et actualisée de mai 2022

Tirage: PDF

Zurich, mai 2022